## Procès-verbal

Le soussigné CHRISTIAN TERRIER, NOTAIRE à Pully,
agissant à la réquisition du conseil d'administration,
dresse comme suit procès-verbal authentique des délibérations de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société $\qquad$
— Kudelski S.A.,
société anonyme ayant son siège à Cheseaux-sur-Lausanne, CHE-100.125.518, -
assemblée tenue au siège de la société, 24 , route de Genève, le mardi 9 avril 2019, à 14.00 heures.
M. André Kudelski, président du conseil d'administration, prend la présidence et ouvre l'assemblée.

Il rappelle que, conformément aux articles 12 et 38 des statuts, la présente assemblée a été convoquée par avis publié notamment dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce du 11 mars 2019.

La convocation mentionne l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du rapport de gestion (composé des comptes annuels de Kudelski S.A., des comptes consolidés du Groupe et du rapport annuel 2018)
2. Emploi du bénéfice au bilan de Kudelski S.A.
3. Décharge aux membres du conseil d'administration et aux membres de la direction
4. Votes sur la rémunération des membres du conseil d'administration et de la direction
4.1 Vote contraignant sur la rémunération globale des membres du conseil d'administration
4.2 Vote contraignant sur la rémunération globale des membres de la direction
5. Réélections des membres du conseil d'administration
6. Réélection du président du conseil d'administration
7. Élections des membres du comité de nomination et de rémunération
8. Réélection du représentant indépendant
9. Réélection de l'organe de révision
10. Modification des statuts - Article 6 - Capital conditionnel (droits d'option ou de souscription)
11. Divers.

Après avoir présenté le rapport de gestion du Groupe Kudelski, le président informe les actionnaires que le notaire Christian Terrier assiste à la présente assemblée afin d'en établir le procès-verbal en la forme authentique. Le notaire est désigné en qualité de secrétaire. Dès lors, il ne sera tenu aucun procès-verbal supplémentaire.

Sont désignés en qualité de scrutateurs :

- $\mathrm{M}^{\mathrm{e}}$ Michel Monod, notaire à Chexbres;
- Me Jean-Guillaume Amiguet, notaire à Chavannes-près-Renens.

Le président demande s'il y a des remarques quant à la convocation et à la constitution de l'assemblée. Tel n'étant pas le cas, il constate que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut délibérer valablement.

Le président communique à l'assemblée les informations ci-après :

- 140 actionnaires sont présents ou représentés à cette assemblée, avec $65^{\prime} 089^{\prime} 877$ actions sur un total de 96'398'944;
- au sens des articles 689 et suivants du Code des obligations, les actions sont représentées comme suit :-
$\triangleright$ par les actionnaires eux-mêmes ou leurs représentants personnels: 14'887'416 actions au porteur et 46'300'000 actions nominatives;
$\triangleright$ par le représentant indépendant au sens de l'article 689c du Code des obligations, Me Jean-Marc Emery, notaire honoraire à Morges : 3'902'461 actions au porteur;
- les actions au porteur et les actions nominatives représentées totalisent une valeur nominale de CHF 187'359'016 sur un capital-actions de CHF 437'831'552; ce montant tient compte des actions émises jusqu'au 15 mars 2019 suite à l'exercice de droits d'option et de conversion, ainsi que du plan d'achat d'actions pour les collaborateurs;
- conformément à l'article 14 des statuts, chacune des actions au porteur et nominatives représentées donne droit à une voix, quelle que soit sa valeur nominale.

La société ne détient aucune de ses propres actions.

En l'absence de toute objection ou remarque, il est passé à l'ordre du jour :

## 1. Approbation du rapport de gestion (COMPOSÉ DES COMPTES ANNUELS DE KUDELSKI S.A., DES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE ET DU RAPPORT ANNUEL 2018)

L'assemblée est informée de la présence de M. Luc Schulthess, représentant de la société PricewaterhouseCoopers SA qui a procédé au contrôle des comptes statutaires et consolidés de la société.

Les comptes et les divers rapports sont mis en discussion.
Le conseil d'administration propose d'approuver le rapport de gestion (composé des comptes annuels de Kudelski S.A., des comptes consolidés du Groupe et du rapport annuel 2018).

Après mise en délibération, cette proposition est acceptée à une très large majorité (99,76 \%).

## 2. EMPLOI DU béNÉFICE AU BILAN DE KUDELSKI S.A.

Le conseil d'administration formule sa proposition comme suit :


Le conseil d'administration propose de payer la distribution provenant des réserves issues d'apports de capital et de reporter à nouveau le bénéfice résultant du bilan. -

Sous réserve de l'acceptation de la proposition, la distribution sera versée le 16 avril 2019 sur présentation du coupon $\mathrm{N}^{\circ} 19$.

Après mise en délibération, cette proposition est acceptée à une très large majorité (99,88 \%).

## 3. DÉCHARGE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AUX MEMBRES DE LA DIRECTION

Le conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du conseil d'administration et aux membres de la direction pour l'exercice 2018.

Après mise en délibération, cette proposition est acceptée à une très large majorité ( $98,37 \%$ ), les membres du conseil et de la direction n'ayant pas pris part au vote. -

## 4. VOTES SUR LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION

Conformément à l'article 28 des statuts, le conseil d'administration propose de voter séparément les rémunérations globales des membres du conseil d'administration et des membres de la direction.

### 4.1 Vote contraignant sur la rémunération globale des membres du conseil d'administration

Le conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver le montant global maximal de CHF 1'750'000 accordé au conseil d'administration pour la rémunération de ses membres pour la période allant de cette assemblée générale 2019 à l'assemblée générale ordinaire 2020.

Après mise en délibération, cette proposition est acceptée à une très large majorité $(96,22 \%)$.
4.2 Vote contraignant sur la rémunération globale des membres de la direction

Le conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver le montant global maximal de CHF 11'500'000 accordé à la direction pour la rémunération fixe et la rémunération variable de ses membres pour les périodes respectives suivantes : pour la rémunération fixe, la période allant du début du mois de juillet 2019 jusqu'à la fin du mois de juin 2020; pour la rémunération variable, l'année 2019.

Après mise en délibération, cette proposition est acceptée à une très large majorité ( $94,43 \%$ ).

## 5. RÉÉLECTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration propose de réélire individuellement en tant que membres du conseil d'administration, pour une période allant jusqu'à la fin de l'assemblée générale ordinaire suivante, MM. Laurent Dassault, Patrick Foetisch et André Kudelski, $\mathrm{M}^{\mathrm{me}}$ Marguerite Kudelski, ainsi que MM. Pierre Lescure, Alec Ross et Claude Smadja.

Après mise en délibération, il est passé au vote.
Monsieur Laurent Dassault est réélu à une très large majorité ( $96,11 \%$ ).
Maître Patrick Foetisch est réélu à une très large majorité ( $95,98 \%$ ).
Monsieur André Kudelski est réélu à une très large majorité ( $97,63 \%$ ).
Madame Marguerite Kudelski est réélue à une très large majorité (98,19 \%). -
Monsieur Pierre Lescure est réélu à une très large majorité ( $97,29 \%$ ).
Monsieur Alec Ross est réélu à une très large majorité (99,78 \%).
Monsieur Claude Smadja est réélu à une très large majorité ( $95,94 \%$ ).

## 6. RÉÉLECTION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration propose de réélire, pour une période allant jusqu'à la fin de l'assemblée générale ordinaire suivante, $M$. André Kudelski en tant que président du conseil d'administration.

Après mise en délibération, M . André Kudelski est réélu en tant que président du conseil d'administration à une très large majorité (96,11\%).

## 7. ÉLECTIONS DES MEMBRES DU COMITÉ DE NOMINATION ET DE RÉMUNÉRATION

Le conseil d'administration propose d'élire individuellement en tant que membres du comité de nomination et de rémunération pour une période allant jusqu'à la fin de l'assemblée générale ordinaire suivante MM. Patrick Foetisch, Pierre Lescure, Claude Smadja et Alec Ross.

Après mise en délibération, il est passé au vote.
Maître Patrick Foetisch est élu à une très large majorité ( $96,03 \%$ ).
Monsieur Pierre Lescure est élu à une très large majorité $(96,19 \%)$.

Monsieur Claude Smadja est élu à une très large majorité ( $95,99 \%$ ).
Monsieur Alec Ross est élu à une très large majorité ( $99,76 \%$ ).

## 8. RÉÉLECTION DU REPRÉSENTANT INDÉPENDANT

Le conseil d'administration propose de réélire jusqu'au terme de la prochaine assemblée générale ordinaire $\mathrm{M}^{e}$ Jean-Marc Emery, notaire honoraire à Morges, en tant que représentant indépendant.

Après mise en délibération, $\mathrm{M}^{e}$ Jean-Marc Emery est réélu à une très large majorité (99,79 \%).

## 9. RÉÉLECTION DE L'ORGANE DE RÉVISION

Le conseil d'administration propose de renouveler le mandat de la société PricewaterhouseCoopers SA à Lausanne (Pully), en tant qu'organe de révision pour une nouvelle durée d'un an.

Le président rappelle que, sur ce point, le droit de vote s'exerce proportionnellement à la valeur nominale de toutes les actions, qu'elles soient au porteur ou nominatives.

Après mise en délibération, PricewaterhouseCoopers SA à Lausanne (Pully) est réélue à une très large majorité ( $97,64 \%$ ).

## 10. MODIFICATION DES STATUTS - ARTICLE 6 - CAPITAL CONDITIONNEL (DROIT D'OPTION OU DE SOUSCRIPTION)

Le conseil d'administration propose d'augmenter le capital conditionnel d'un montant de CHF 4'000'000 par l'émission de 500'000 actions au porteur A d'une valeur nominale de CHF 8.

L'article 6 des statuts est dès lors modifié comme suit :


#### Abstract

Article 6 - Capital conditionnel (droits d'option ou de souscription) (texte en vigueur jusqu'au 9 avril 2019) Le capital-actions sera augmenté d'un montant maximum de Fr. 1'718'496.- par l'émission d'un maximum de 214'812 actions au porteur A d'une valeur nominale de Fr. 8.-, à libérer entièrement, au fur et à mesure de l'exercice des droits d'option ou des droits de souscription d'actions qui seront attribués aux collaborateurs de la société et des sociétés affiliées. Le droit de souscription préférentiel des actionnaires est exclu. Les conditions d'option ou de souscription d'actions sont fixées par le conseil d'administration. L'émission à un prix inférieur aux conditions du marché est autorisée.


Article 6 - Capital conditionnel (droits d'option ou de souscription)
(texte proposé)
Le capital-actions sera augmenté d'un montant maximum de Fr. 5'718'496.- par l'émission d'un maximum de 714'812 actions au porteur A d'une valeur nominale de Fr. 8.-, à libérer entièrement, au fur et à mesure de l'exercice des droits d'option ou des droits de souscription d'actions qui seront attribués aux collaborateurs de la société et des sociétés affiliées. Le droit de souscription préférentiel des actionnaires est exclu. Les conditions d'option ou de souscription d'actions sont fixées par le conseil d'administration. L'émission à un prix inférieur aux conditions du marché est autorisée.

Le président rappelle que, sur ce point de l'ordre du jour, une décision de l'assemblée générale recueillant au moins les deux tiers des voix attribuées aux actions représentées et la majorité absolue des valeurs nominales représentées est nécessaire.

Après mise en délibération, cette proposition est acceptée à une très large majorité ( $95,67 \%$ des voix et $87,97 \%$ des valeurs nominales).

Un exemplaire des nouveaux statuts, muni de la signature du président et du secrétaire, demeurera ci-annexé (annexe 1).

## 11. Divers

Le président donne la parole à l'assemblée et répond aux questions.
Sans autre objet à l'ordre du jour, le président clôt l'assemblée à 15.40 heures. -
Le notaire soussigné a assisté à l'assemblée dans son intégralité. $\qquad$
DONT ACTE fait et passé à Cheseaux-sur-Lausanne, ce NEUF AVRIL DEUX MILLE DIX-NEUF. Après lecture par le notaire, en présence du bureau de l'assemblée, et approbation, le président et les scrutateurs ont signé avec le notaire.

La minute est signée par: André Kudelski - Michel Monod - Jean-Guillaume Amiguet - Christian Terrier, not.

Copie libre de l'acte signé établie par :


